



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2021-1145 modifiant le Règlement CO-2020-1134 imposant des taxes foncières, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2021*.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 1er février 2021
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière